

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2024 A 15 H 30

PROCES-VERBAL

MEMBRES DU CONSEIL	QUALITE	PRESENT	ABSENT	A DONNE PROCURATION A	REPRESENTE PAR SON SUPPLEANT
LEANDRI Ange-François	Président	X			
OLLANDINI Jean-Baptiste	Secrétaire	X			
ALARIS Nicolas	Titulaire			MONDOLONI J	
ANDREANI Marie-Ange	Titulaire	X			
BARCELO Angelika	Titulaire		X		
BARTOLI Jean-Jacques	Titulaire	X			
BARTOLI Paul-Marie	Titulaire	X			
CAITUCOLI Paul-Joseph	Titulaire		X		
CARRIER Marie-Antoinette	Titulaire		X		
CIANFARANI Pierre	Titulaire	X			
CORTI Jacques	Titulaire		X		
COSTANZO Mathias	Titulaire	X			
DUVAL Danielle	Titulaire	X			
ETTORI Ghislaine	Titulaire	X			
FAGGIANI Alain	Titulaire	X			
GIAIACOPI Michel	Titulaire	X			
ISTRIA Mireille	Titulaire	X			
ISTRIA Patrice	Titulaire	X			
LARI Ange	Titulaire	X			
LEANDRI Jean-Yves	Titulaire	X			
LUCIANI Jean-Pierre	Titulaire		X		
MAZZONE Jean-Bernard	Titulaire	X			
MICHELETTI Vincent	Titulaire	X			
MONDOLONI Jeannine	Titulaire	X			
MONDOLONI Marie-Pierre	Titulaire		X		
MONDOLONI Marie-Liliane	Titulaire	X			
MOZZICONACCI José-Pierre	Titulaire	X			
NICOLAI Jacques	Titulaire	X			
NICOLAI-PIETRI Paule-Marie	Titulaire		X		
PAOLINI François	Titulaire		X		
PERENEY Jean	Titulaire	X			
PIANELLI CASANOVA Angélique	Titulaire	X			
PUCCI Joseph	Titulaire	X			
PTHOD HONORE Myriam	Titulaire			BARTOLI PM	
QUILICHINI Pascal	Titulaire		X		
QUILICHINI Paul	Titulaire			LEANDRI AF	
ROCCA Antoine	Titulaire			ISTRIA M	
SCANAVINO François-Joseph	Titulaire			OLLANDINI JB	
TABERNER Elisabeth	Titulaire	X			
TOLINI Jean-Pierre	Titulaire	X			
TRAMONI Michel	Titulaire	X			

Le quorum, fixé à 41, est atteint compte tenu de la présence de 27 conseillers.

L'ordre du jour est le suivant :

Rapport n°1 : REGLEMENT SPANC.

Rapport n°2 : SPANC – Tarif.

Rapport n°3 : Participation à l'assainissement collectif – Tarif.

Rapport n°4 : Tarif Arbellara EU

Rapport n°5 : Recherche financement Membranes.

Rapport n°6 : Admission en non-valeur.

Rapport n°7 : DM EAU

Rapport n°8 : Délibération complémentaire M57

Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 est approuvé.

Point n°1 : Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Néant.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : SPANC – Tarif.

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Monsieur BARTOLI Jean-Jacques souhaite savoir qui doit demander le contrôle de bonne réalisation et que se passe-t-il en cas d'absence de demande. La Commune pourrait demander cette attestation au titre de la déclaration d'achèvement des travaux au titre de l'urbanisme.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Participation à l'assainissement collectif – Tarif.

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Monsieur Vincent MICHELETTI souhaite savoir à quel moment la PAC sera sollicitée.

Le Président rappelle que la CCSVT reviendra vers les communes qui instruisent les autorisations d'urbanisme pour que l'information la plus fiable circule.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Tarif Arbellara EU

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Néant.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Recherche financement Membranes.

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Monsieur BARTOLI Paul-Marie souhaite aborder la problématique de l'émissaire, équipement imposé par la DDTM à l'époque de la création de la STEP de Capu Laurosus. En effet, il estime qu'en cas de changement de membranes, le rejet dans le milieu naturel pourrait se faire directement dans le cours d'eau, à moindre frais.

Le Président informe le Conseil que la DDTM a été informée de la casse de l'émissaire, la troisième en mois de 6 ans, et que la CCSVT ne dispose des moyens pour faire face à ces investissements récurrents. Une réunion de travail a été sollicitée dans ce sens.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Admission en non-valeur.

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Monsieur BARTOLI Paul-Marie souhaite rappeler que les obligations pesant sur le comptable public ont changé. Néanmoins, il est et restera le responsable de la poursuite impayés et qu'il est loin d'être efficace lorsque les sommes ne sont pas garanties par l'Etat comme pour la fiscalité. Il précise que le précédent Comptable public a fait l'objet d'une procédure en mise en responsabilité auprès de la CRC au titre de la commune de Propriano.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	24	8	0

Ont voté contre :

Monsieur BARTOLI Paul-Marie (y compris la procuration de Madame PUTHOD-HONORE).

Monsieur NICOLAI Jacques.

Monsieur TOLINI Jean-Pierre.

Monsieur LARI Ange.

Monsieur MICHELETTI Vincent.

Monsieur GIAIACOPI Michel.

Madame MONDOLONI Marie-Liliane.

Le rapport est adopté.

Point n°7 : DM EAU

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Néant.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°8 : Délibération complémentaire M57

I. Rapport.

CF. Ci-après.

II. Discussions.

Néant.

III. Demande de scrutin particulier.

Néant.

IV. Résultat des votes.

Présents	Procurations	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
27	5	32	32	0	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Point n°11 : Questions et/ou informations diverses.

1/ Monsieur LEANDRI Ange-François présente le calendrier de démarrage de l'OPAH et rappelle les grands objectifs et les différentes aides.

2/ Monsieur LEANDRI Ange-François informe le Conseil de la prochaine tenue d'un nouveau Conseil communautaire avec un ordre du jour prévisionnel.

La séance est levée à 16h45.

**

*